

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 mars 2025 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28                      Conseillers en fonction : 28  
Conseillers présents : 19                      Absents : 09                      Procurations : 07

**Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.**

**Membres présents :** M. Denis **RIEFFEL** – Mme Eva **ASTROLOGO** – Mme Audrey **GVALET** – M. Vincent **FENDER** - Mme Agnès **VAN LUCHENE-MULLER** - M. Olivier **RAGOT**, **adjoints**.

M. Jean-Michel **VALENTIN** – M. Gilles **GARREAU** - M. Jean-Luc **CLAVELIN** – M. Reynald **TOURNIER** - M. Francis **LORRETTE** –Mme Corinne **RIFF-SCHAAL** – M. Philippe **BOULE** - Mme Véronique **ANTOINE** — M. Philippe **ESPOSITO** Mme Céline **MARTIN** – Mme Rachel **NUSS** – Mme Anne **SEIBERT**

Membres absents excusés : M. Christian **BRONNER**, procuration à M. Francis **LORRETTE** – Mme Françoise **FREISS**, procuration à Mme Audrey **GVALET** – Mme Isabelle **SCHLENCKER-BIRGEL**, procuration à Mme Agnès **VAN LUCHENE-MULLER** – M. Jacques **MEYER**, procuration à M. Vincent **FENDER** – Mme Céline **RIEGEL** – M. Sébastien **MEHL**, procuration à M. Olivier **RAGOT** – Mme Lise **PAUCHET**, procuration à Mme Anne **SEIBERT** – M. Geoffroy **ANTHON** – Mme Stéphanie **ECARNOT**, procuration à M. Denis **RIEFFEL**

**L'ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du PV du CM du 10 février 2025
3. Compte de gestion 2024
4. Compte administratif 2024
5. Affectation des résultats de l'exercice 2024
6. Taux d'imposition 2025
7. Budget primitif 2025
8. Modification du tableau des effectifs
9. Déplacement officiel à Cressier
10. Subvention photovoltaïque Climaxion
11. Tarifs de location salle paroissiale

**Points d'informations**

- 12. Information Droits du sol
- 13. Informations du Maire

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**

La secrétaire de séance,

Audrey **GVALET**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 mars 2025 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28	Conseillers en fonction : 28
Conseillers présents : 19	Absents : 09 Procurations : 07

1. Désignation d'une secrétaire de séance.

Madame Audrey GVALET a été désignée secrétaire de séance.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**

La secrétaire de séance,

Audrey **GVALET**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 mars 2025 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 19

Absents : 09

Procurations : 07

2. Approbation du P.V. du C.M. du 10 février 2025.

Le P.V. est approuvé **à l'unanimité**.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**

La secrétaire de séance,

Audrey **GVALET**

**COMMUNE DE FEGRSHEIM****Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 10 mars 2025 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 19

Absents : 09

Procurations : 07

**3. Compte de gestion 2024**

Le Compte de gestion est le document comptable tenu par la Trésorerie, qui retrace annuellement l'exécution du budget de la commune. Il est établi en parallèle du compte administratif qui est, lui, tenu directement par la commune, ces deux documents devant in fine être conformes en tout point.

Le compte de gestion définitif pour l'exercice 2024 transmis par le Responsable du service de gestion comptable d'Erstein, se résume comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Part affectée au fonctionnement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
FONCTIONNEMENT	391 950,76	341 950,76	50 000	457 403,15	507 403,15
INVESTISSEMENT	511 533,74	511 533,74		349 515,57	861 049,31
TOTAL	903 484,50	853 484,50	50 000	806 918,72	1 368 452,46

Le Conseil municipal,  
vu le budget primitif 2024 voté le 11 mars 2024 et sa décision modificative n°1 votée le 2 décembre 2024,

vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 27 février 2025, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024, considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Responsable du service de gestion comptable d'Erstein, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

- **approuve** ce compte de gestion et le déclare conforme avec le compte administratif 2024 dressé par l'ordonnateur.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Thierry **SCHAAL**Audrey **GVALET**

**COMMUNE DE FEGRSHEIM****Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 10 mars 2025 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 19

Absents : 09

Procurations : 07

4. Compte administratif 2024

Le compte administratif représente le résultat de l'exécution comptable de l'année écoulée. Pour l'année 2024 il peut se résumer ainsi (maquette budgétaire complète disponible en mairie et consultable en séance) :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Résultat propre de l'exercice 2024	6 382 163,95 €	6 839 567,10 €	457 403,15 €
	Résultat antérieur reporté 2023		50 000 €	50 000 €
	Solde global de fonctionnement			507 403,15 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Résultat propre de l'exercice 2024	1 388 586,53 €	1 738 102,10 €	349 515,57 €
	Résultat antérieur reporté 2023		511 533,74 €	511 533,74 €
	Solde global d'investissement			861 049,31 €
<b>SOLDE global de l'exécution</b>		<b>7 770 750,48 €</b>	<b>9 139 202,94 €</b>	<b>1 368 452,46 €</b>

Il appartient au Conseil municipal d'examiner le compte administratif et de comparer la balance générale avec celle du compte de gestion établi par le Responsable du centre de gestion comptable d'Erstein, en faisant valoir le cas échéant les objections qu'il juge nécessaires.

Après les débats sur le compte administratif de l'exercice 2024, M. Denis RIEFFEL assure la présidence et soumet le compte administratif au vote, le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil municipal,  
vu le budget primitif 2024 voté le 11 mars 2024 et sa décision modificative n°1 votée le 2 décembre 2024,  
vu la délibération portant approbation du compte de gestion 2024,  
vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 27 février 2025,  
après examen du compte administratif 2024 en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (M. Le Maire ne prend pas part au vote)  
- **approuve** le compte administratif 2024

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**

La secrétaire de séance,

Audrey **GVALET**

**COMMUNE DE FEGRSHEIM****Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 10 mars 2025 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 19

Absents : 09

Procurations : 07

**5. Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2024**

Le compte administratif 2024 a fait apparaître les résultats budgétaires ci-dessous :

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Résultat propre de l'exercice 2024	6 382 163,95 €	6 839 567,10 €	457 403,15 €
	Résultat antérieur reporté 2023		50 000 €	50 000 €
	Solde global de fonctionnement			507 403,15 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	Résultat propre de l'exercice 2024	1 388 586,53 €	1 738 102,10 €	349 515,57 €
	Résultat antérieur reporté 2023		511 533,74 €	511 533,74 €
	Solde global d'investissement			861 049,31 €
<b>SOLDE global de l'exécution</b>		<b>7 770 750,48 €</b>	<b>9 139 202,94 €</b>	<b>1 368 452,46 €</b>

Le résultat de la section d'investissement constaté pour l'année n-1 est obligatoirement repris à la section d'investissement du budget de la nouvelle année. Ainsi les 861 049,31 € de résultat d'investissement 2024 seront inscrits au budget primitif 2025 en recettes d'investissement.

Le résultat de fonctionnement de l'année N-1 peut, en revanche, être, en tout ou partie, affecté à la section de fonctionnement ou d'investissement sur décision du Conseil municipal. En 2024 il s'est élevé en cumulé à 507 403,15 €.

Sur avis de la commission des finances, il est proposé d'affecter ce résultat de fonctionnement 2024 au budget primitif 2025 comme suit :

- 150 000,00 € en recettes de la section de fonctionnement
- 357 403,15 € en recettes de la section d'investissement.

Le Conseil municipal,

vu le budget primitif 2024 voté le 11 mars 2024 et sa décision modificative n°1 votée le 2 décembre 2024,

vu la délibération portant approbation du compte administratif 2024,

vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 27 février 2025,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **approuve** l'affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 tel que détaillé ci-dessus.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**

La secrétaire de séance,

Audrey **GVALET**

**COMMUNE DE FEGRSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 mars 2025 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28                      Conseillers en fonction : 28  
Conseillers présents : 19                      Absents : 09                      Procurations : 07

6. Taux des impôts communaux 2025

Par délibération du 11 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts communaux comme suit :

	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28,33 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	60,76 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16,34 %

Sur avis de la commission des finances, il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2025 au niveau de 2024.

Le Conseil municipal,  
vu le débat d'orientation budgétaire 2025 en date du 10 février 2025,  
vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 27 février 2025,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **arrête** les taux des impôts communaux comme suit pour l'année 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,33 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60,76 %.

Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 16,34 %.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Thierry **SCHAAL**

Audrey **GVALET**

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 mars 2025 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28                      Conseillers en fonction : 28  
Conseillers présents : 19                      Absents : 09                      Procurations : 07

7. Budget primitif 2025

Après analyse par la commission des finances, réunie le 27 février 2025, il est proposé au Conseil municipal, d'adopter le projet de budget primitif ainsi que ses documents annexes pour les montants totaux suivants :

Section de fonctionnement :	6 921 400 €
Section d'investissement :	3 404 877,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 326 277,75 €</b>

Ce projet de budget primitif 2025, intègre les résultats du compte administratif 2024, ainsi que les restes à réaliser 2024 qui sont repris dans le budget initial de la section d'investissement 2025 pour un montant de 661 452,71 € en dépenses et 153 647,29 € en recettes.

En section de fonctionnement, le budget est en augmentation par rapport au BP 2024 (+ 4,02 %).

En section d'investissement, le budget augmente par rapport au BP 2024 (+ 36,15 %), et le montant de nouveaux projets est légèrement supérieur et s'élève à 2,125 millions d'euros (contre 1,93 millions en 2024).

La synthèse par chapitres du projet de budget et la liste des projets d'investissements sont présentées dans les tableaux annexés. La maquette budgétaire complète et ses annexes seront consultables en mairie et disponibles le soir de la séance.

Le Conseil municipal,  
vu le règlement budgétaire et financier de la commune,  
vu le débat d'orientation budgétaire 2025 en date du 10 février 2025,  
vu le compte administratif 2024,  
vu l'avis de la commission finances, achats et marchés publics en date du 27 février 2025,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
- **adopte** le budget primitif 2025 ainsi que ses documents annexes.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**

La secrétaire de séance,

Audrey **GVALET**

*PJs :*

- *Synthèse du budget primitif 2025 par chapitres*
- *Liste des principaux nouveaux investissements 2025*
- *Note synthétique de présentation du budget*
- *Tableau des effectifs*
- *Etat des indemnités des élus*

**COMMUNE DE FEGRSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 mars 2025 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 19

Absents : 09

Procurations : 07

**8. Modification du tableau des effectifs**

Le tableau des effectifs est arrêté réglementairement à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'année. Néanmoins, pour tenir compte des évolutions dans l'organisation et la répartition des effectifs, il est régulièrement proposé au Conseil municipal d'approuver ses mises à jour.

Les modifications suivantes sont présentées aujourd'hui :

- Le poste de Secrétaire de l'Ecole municipale de musique et de danse actuellement ouvert à temps non complet à 80 % au grade d'adjoint administratif (catégorie C) passerait à 100% afin de renforcer le service des finances. L'agent qui l'occupe apporte en effet depuis début septembre son soutien au service finances à raison d'un mi-temps environ grâce à une nouvelle répartition de ses missions. Elle donne entière satisfaction et souhaite également pérenniser ce nouveau fonctionnement. Au vu des difficultés de recrutement dans ce service il est donc proposé de passer cet emploi à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.
- La suppression d'un poste de Responsable du service « Finances et achats », ouvert au grade de rédacteur territorial (catégorie B). Face aux difficultés de recrutement sur ce poste, une nouvelle organisation a finalement été mise en place et les missions de ce poste ont été réparties sur la Secrétaire de l'EMMD qui augmente son temps de travail et modifie la répartition de ses tâches, et sur l'Adjoint à la DGS et la DGS. Dans ce contexte, il est donc proposé de supprimer cet emploi vacant de Responsable des finances et des achats.
- La modification du grade de l'emploi d'Assistant de gestion financière du service finances et achats : suite au départ de l'agent qui occupait le poste, il est proposé d'ouvrir le poste au grade d'Adjoint administratif territorial, au lieu d'Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe afin de laisser plus de souplesse pour le recrutement futur (les fonctions sont actuellement exercées en partie par une apprentie au service des finances).

Il convient d'adapter le tableau des effectifs en cohérence (en pièce jointe).

Le Conseil municipal,  
vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
vu le code général de la fonction publique,  
vu l'avis du comité social territorial du 7 mars 2025,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **approuve** les modifications d'emplois présentées ci-dessus,
- **dit** que le tableau des effectifs est mis à jour en conséquence,
- **autorise** M. le Maire à pourvoir les emplois concernés.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**

La secrétaire de séance,

Audrey **GVALET**

*PJ : Tableau des effectifs à jour*

Département du Bas-Rhin

15/2025

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 mars 2025 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28	Conseillers en fonction : 28
Conseillers présents : 19	Absents : 09 Procurations : 07

9. Déplacement d'une délégation à Cressier

Dans le cadre du jumelage avec la commune de Cressier, les élus du Conseil Municipal sont invités chaque année à participer à la Fête du Vin Nouveau, qui se déroule début mai à Cressier.

La présence des élus à cette manifestation permet de faire vivre l'amitié entre Cressier et Fegersheim, célébrant plus de 30 ans de jumelage.

Dans le cadre de ce déplacement et de l'invitation formulée chaque année par la commune de Cressier, la collectivité prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement de la délégation officielle présente à Cressier. La délégation officielle est constituée uniquement des membres du bureau municipal.

Le Conseil municipal,  
vu l'intérêt représenté par le déplacement pour faire vivre le jumelage avec Cressier,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
- **approuve** la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de la délégation officielle,  
selon le cadre détaillé ci-dessus

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Thierry **SCHAAL**

Audrey **GVALET**

Département du Bas-Rhin

16/2025

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 mars 2025 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 19

Absents : 09

Procurations : 07

10. Demande de subvention Région - Climaxion – Projet photovoltaïque Ruche

La commune envisage de réaliser un projet de pose de panneaux photovoltaïque sur le bâtiment de la Ruche. La partie étude et la partie travaux de ce projet sont éligibles au dispositif de subvention porté par la Région dans le cadre de la démarche Climaxion.

Afin de rendre ce projet possible et de limiter le coût restant à engager par la collectivité, il est proposé de déposer deux dossiers de subvention auprès de la Région (un dossier pour la partie études et un dossier pour la partie travaux), selon les critères d'éligibilité dudit projet.

Le Conseil municipal,

- vu le code général des collectivités territoriales,

- vu l'éligibilité du projet détaillé ci-dessus au dispositif Climaxion de la Région,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **autorise** le Maire ou son représentant à déposer les demandes de subventions auprès de la Région,

- **autorise** M. Le Maire ou son représentant à signer le dossier de demande ainsi que tout acte afférant à cette démarche

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Thierry **SCHAAL**

Audrey **GVALET**

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 mars 2025 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28

Conseillers en fonction : 28

Conseillers présents : 19

Absents : 09

Procurations : 07

**11. Tarifs location salle paroissiale**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la commune de Fegersheim a conclu avec le Conseil de Fabrique un bail emphytéotique visant la salle paroissiale sise 8 impasse des Violettes, pour une durée de 30 ans. Dans le cadre de ce bail, la commune est fondée à louer le bien en question, bien que son usage principal soit actuellement dédié à la restauration scolaire.

Depuis de nombreuses années les deux associations de théâtre de Fegersheim occupent la salle paroissiale pour leurs représentations annuelles. Afin de poursuivre cette tradition, il est nécessaire de fixer les tarifs communaux de location de ladite salle.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Location pour un weekend (du vendredi après-midi au dimanche soir) : 150€
- Charges (chauffage électricité, eau, etc.) :
  - o Du 1<sup>er</sup> octobre au 15 avril : 160€/weekend de location
  - o Du 16 avril au 30 septembre : 65€/weekend de location

Les périodes de répétition ne seront pas facturées aux deux associations en question et pourront être accordées uniquement en fonction des contraintes du service de restauration scolaire.

Les nouveaux tarifs seraient applicables dès le 15 mars 2025.

Le Conseil municipal,

vu l'avis de la commission vie associative, sport et services à la population consultée par mail le 3 mars 2025,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **approuve** les tarifs de location de la salle paroissiale tels que détaillés ci-dessus,

- **autorise** Le Maire ou son représentant à signer les contrats de location et tous les documents afférents sur la base de la nouvelle tarification en vigueur

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Thierry **SCHAAL**

Audrey **GVALET**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 mars 2025 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28	Conseillers en fonction : 28
Conseillers présents : 19	Absents : 09 Procurations : 07

**Points d'informations**

12. Droit d'occupation des sols

Le Conseil municipal est informé de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme ainsi que des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées depuis la dernière séance du 10 février 2025, qui ont fait l'objet d'une décision.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**

La secrétaire de séance,

Audrey **GVALET**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 10 mars 2025 à 19h30**

Nombre des conseillers élus : 28	Conseillers en fonction : 28
Conseillers présents : 19	Absents : 09 Procurations : 07

**Points d'informations**

13. Informations du Maire

Les informations du Maire sont distribuées en séance.

Le Maire,

Thierry **SCHAAL**

La secrétaire de séance,

Audrey **GVALET**